



CAPD du mardi 22 mars 2016

Malgré un recul du gouvernement sur le projet de loi Travail, certains points posent toujours problème comme l'inversion de la hiérarchie des normes, la remise en cause du temps de travail, du taux horaires des heures supplémentaires ou encore de la durée des congés.

La FSU s'y oppose et s'associe aux mobilisations prévues le 31 mars contre le projet de loi El Khomri. En Saône et Loire, la FSU appelle les collègues à être massivement en grève le 31 mars pour obtenir le retrait du projet de cette loi parce qu'elle constitue une régression sans précédent depuis la création du Code du Travail mais aussi parce que cela entraînera également des régressions dans la fonction publique (remise en cause du statut de fonctionnaire, calcul des retraites sur les 25 dernières années, etc).

Cet appel du 31 mars aura également pour thème le dégel du point d'indice et la remise à niveau de nos salaires car la FSU ne se satisfait pas d'un dégel de 1,2%. Elle estime à 8% la perte salariale depuis 2010. Actuellement, après 15 ans d'exercice, les enseignants du 1er degré en France sont payés 16% de moins que dans la moyenne des pays de l'Union européenne, soit une différence de plus de 390€ par mois.

A cette dévalorisation salariale s'ajoutent des constats départementaux.

En Saône et Loire, au niveau des permutations, même si le taux de satisfaction est en hausse, celui-ci est trop faible. Notons que les demandes pour la Côte d'Or représentent environ 30 % de l'ensemble des vœux classés en première position. En 2016, sur 29 demandes, seulement 5 sont satisfaites. C'est insuffisant. L'investissement financier, moral et professionnel est trop lourd pour ces collègues dont certains ont abandonné tout espoir de rejoindre un jour leur famille ou tout simplement leurs racines.

Malheureusement, à la difficulté des jeunes collègues recrutés en Saône et Loire et résidant dans un autre département s'ajoutent les problèmes engendrés par la réduction des zones et leur extension. La préparation consciencieuse de la classe nécessite de nombreuses heures de travail en plus des 108 heures souvent largement dépassées. A moins de déménager tous les ans près de leur nouvelle affectation, les jeunes collègues doivent ajouter un temps de trajet très chronophage. Nombre d'entre eux sollicitent le SNUipp-FSU pour demander un retour aux huit zones.

Au sujet du mouvement intradépartemental, le SNUipp-FSU note le maintien de nombreux postes à exigences particulières et déplore que la règle qui attribue ces postes ne soit pas celle inhérente à la fonction publique, c'est à dire une attribution au barème.

Concernant les collègues directeurs, le SNUipp-FSU constate que leurs tâches administratives ne se sont pas allégées et remarque que malgré quelques réunions organisées par les IEN et certaines municipalités, les directeurs doivent se débrouiller pour rédiger le PPMS de leur école. Ils doivent produire un document engageant leur responsabilité et nécessitant des compétences spécialisées en terme de sécurité. Sans aucune formation, les directeurs doivent répertorier les issues, réguler les flux de personnes et mettre en place des plans de fuite. Plus que jamais, les directeurs se sentent isolés, chargés d'une mission habituellement dévolue à des personnels de sécurité.

Aujourd'hui, cette CAPD étudiera les demandes d'allègements de service. Comment ne pas faire le lien entre ces demandes dont plusieurs ne pourront être satisfaites et la réforme des retraites. En effet, les différents gouvernements veulent à tout prix allonger la durée de cotisation mais, fatalement, avec l'âge surviennent les problèmes de santé et de fatigue et, de plus en plus, il s'agira pour l'administration de trouver des solutions à ces demandes d'allègement ainsi que de remplacements pour des congés maladies qui ne manqueront pas d'augmenter.